

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 18-92-1904 fixant la composition du tribunal indigène du second degré.

n° 18-92-1904

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
9 mars 1904

Numéro JO  
n° 92 du 01/07/1904

Date du numéro  
1 juillet 1904

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par le décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 4 février 1904 portant reorganisation du service de la justice dans la colonie de la cote française de somalis;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1

le tribunal judiciaire du second degré prévu par les article 35 et suivant du décret du 4 février 1904 précite sera preside par le gouverneur.

#### Art 2

le present arrete sera enregistre et communique partout ou besoin sera.

**A. BONHOURE.**